

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à dix heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

M. Pierre BOILEAU a été désigné secrétaire de séance.

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	6
Nombre de membres présents	12	1
Nombre de procurations	7	0
Nombre de suffrages exprimés	19	1

Etaient présents	Monsieur Daniel MATERGIA Monsieur Pierre BOILEAU Monsieur Alde HARMAND Monsieur Henry LEMOINE Monsieur Claude GRAUFFEL Monsieur Christophe SONREL Madame Rose-Marie FALQUE Madame Viviane PLANCHAIS Monsieur François DIETSCH Monsieur Eric PENSALFINI Madame Blandine SOUVAY Monsieur Valentin DETHOU Madame Michèle PILOT
Ont donné procuration	Monsieur Philippe ARNOULD à Monsieur Daniel MATERGIA Monsieur Luc BINSINGER à Monsieur Henry LEMOINE Monsieur David GARLAND à Madame Blandine SOUVAY Madame Martine BOCOUM à Monsieur Claude GRAUFFEL Monsieur Bernard BERTELLE à Monsieur Christophe SONREL Monsieur Didier JACQUOT-HECK à Madame Rose-Marie FALQUE Monsieur Bertrand MASSON à Monsieur François DIETSCH
Etaient excusés	Monsieur Jean-Jacques PIERRET Monsieur Jean-Marc FOURNEL Monsieur Serge DE CARLI Madame Catherine PAILLARD Monsieur Yannick HELLAK Monsieur Pascal SCHNEIDER Madame Chantal FINCK Monsieur Osmane SAMB Madame Véronique BILLOT

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Alain FAIVRE, Directeur
- Madame Dorothee DA SILVA, Payeur départemental

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2026
POINT A L'ORDRE DU JOUR :

**CDG 26/04 – MISSIONS SUPPORTS – POLE RESSOURCES & DEVELOPPEMENT -
UNITE FINANCES / RESSOURCES HUMAINES – SERVICE FINANCES – BUDGET
PRIMITIF 2026**

Monsieur le Président soumet le projet de budget pour l'exercice 2026 à l'assemblée délibérante, dont la balance générale s'établit ainsi qu'il suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	1 107 712,43 €
Recettes :	1 107 712,43 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	7 937 730 €
Recettes :	7 937 730 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver la balance générale du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Daniel MATERGIA
Maire de SANCY